

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE – 2024 à 2027
« aide financière pour la réalisation d'exhumations
administratives » entre la commune de Martignas-sur-Jalle et
Bordeaux Métropole**

Entre les soussignés

La commune de Martignas-sur-Jalle, représentée par son Maire, M. Jérôme PESCINA, dûment habilité par décision N°2024-20 en date du 25 juin 2024,

Ci-après désignée « la commune »

Et

Bordeaux Métropole représentée par sa Présidente, Madame Christine BOST, dûment habilitée par délibération n°(...) du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 26 septembre 2025,

Ci-après désignée « Bordeaux Métropole »

Vu la convention d'aide financière pour la réalisation d'exhumations administratives entre la commune et Bordeaux Métropole signée en date du 17 juillet 2024,

Vu la demande de la commune de Martignas-sur-Jalle en date du 10 janvier 2025 et son budget prévisionnel annexé au présent avenant ;

Considérant que la nécessité d'assurer une gestion efficace des cimetières de la commune implique une adaptation dans le temps du plan d'exhumations pluriannuel et de la répartition des montants versés.

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet d'adapter la répartition dans le temps des versements annuels de la subvention avec le nouveau plan pluriannuel d'exhumations de la commune. En revanche le budget total de la subvention pluriannuelle reste identique.

Cette modification du plan pluriannuel d'exhumations dans le temps ainsi que la révision des montants à la hausse concernent l'article 2 de la convention et l'annexe A de budget de la manifestation ou de l'action spécifique.

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La répartition du versement de la subvention pluriannuelle prévue à l'article 2 de la convention initiale sera ainsi modifiée comme telle :

Années	2024	2025	2026	2027
Montants HT	1 200€	0€	7 725€	10 874€

Concernant la temporalité, le premier versement de la subvention a été effectué en 2024 et les suivants le seront en 2026 et 2027. La convention prévoyait initialement un versement du montant total de la subvention réparti sur les années 2024, 2025, 2026 et 2027.

ARTICLE 3 : AUTRES ARTICLES

Les autres articles de la convention pluriannuelle d'aide financière pour la réalisation d'exhumations administratives restent inchangés.

ARTICLE 4 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur immédiatement après sa signature par les deux parties.

Fait à Bordeaux le,

Pour Bordeaux Métropole

Pour la commune de Martignas-sur-Jalle

Christine BOST

Jérôme PEScina

Présidente de Bordeaux Métropole

Maire de la commune de Martignas-sur-Jalle

ANNEXE A _BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE
(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)

Exercice 2024-2027																										
DEPENSES (en euros)													RECETTES (en euros)													
2024				2025			2026			2027				2024			2025			2026			2027			
	Budget (1)	Réalisé (2)	Ecart en valeur (2)	Budget (1)	Réalisé (2)	Ecart en valeur (2)	Budget (1)	Réalisé (2)	Ecart en valeur (2)	Budget (1)	Réalisé (2)	Ecart en valeur (2)		Budget (1)	Réalisé (2)	Ecart en valeur (2)	Budget (1)	Réalisé (2)	Ecart en valeur (2)	Budget (1)	Réalisé (2)	Ecart en valeur (2)	Budget (1)	Réalisé (2)	Ecart en valeur (2)	
3 concessions temporaires	2 000	2 689	689											Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			0			0			0			0
29 concessions perpétuelles				0		0	12 876		-12 876	18 124		-18 124	Région			0			0			0			0	
Valorisation travail administratif et technique	614	614	0	0		0	4 909		-4 909	1 023		-1 023	Département			0			0			0			0	
													0	Bordeaux Métropole	1 200	1 200	0	0	0	0	7 725	0	-7 725	10 674	0	
													0	Autres EPCI			0			0			0			0
													0	Commune(s)	1 414	2 103	689	0		0	10 060		-10 060	8 273		-8 273
													0	Organismes sociaux			0			0			0			0
													0	Fonds européens			0			0			0			0
													0	Emplois aidés			0			0			0			0
													0	Autres (précisez) :			0			0			0			0
													0				0			0			0			0
													0				0			0			0			0
													0				0			0			0			0
													0				0			0			0			0
													0				0			0			0			0
TOTAL DES DEPENSES	2 614	3 303	689	0	0	0	17 785	0	-17 785	19 147	0	-19 147	TOTAL DES RECETTES	2 614	3 303	689	0	0	0	17 785	0	-17 785	19 147	0	-19 147	

(1) à renseigner pour le dossier de demande
(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Signature Jérôme PESCHÉ, Maire de Martignas-sur-Jalle
Date 15.01.2025
Tampon de la commune

